

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

DÉLIBÉRATION n° 2026-22

Votée le 27 avril 2026

Constitution des commissions communales.

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de LES CARS, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Florence BELAIR, Maire.

Etaient présents : AMIOT Leslie, BARATAUD Marie-Pierre, BAUDRU Christine, BELAIR Florence, BOUTINAUD Monique, BROUSSAUD Aymeric, CARLINI Matthieu, DELAUTRETTE Stéphane, DUFOURNEAU Gaël, GAYOT Loïc, GLOAGUEN Vincent, JOUHANNY Guy, LUBRANO Stéphanie, MALLEFONT René

Absents excusés : BERNARDAUD Gwénola

Ont donné pouvoir : BERNARDAUD Gwénola donne pouvoir à BARATAUD Marie-Pierre

Secrétaire de séance : BARATAUD Marie-Pierre

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ;

Vu la proposition de Madame la Maire de créer trois commissions municipales, dont le nombre de membres est fixé conformément au tableau ci-dessous ;

Considérant que le Maire est membre et président de toutes les commissions ;

Considérant que lors de la première réunion, les commissions désigneront un vice-président qui peut les convoquer et les présider en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire ;

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder à cette désignation à main levée en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales ;

DÉCIDE

➤ Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide que les commissions communales seront ainsi constituées :

COMMISSIONS	MEMBRES
FINANCES	Stéphane DELAUTRETTE
	Gaël DUFOURNEAU
	Stéphanie LUBRANO
	René MALLEFONT
	Marie-Pierre BARATAUD
TOURISME	Stéphanie LUBRANO
	Marie Pierre BARATAUD
	Mathieu CARLINI
	Vincent GLOAGEN
	Leslie AMIOT
CULTURE – EVENEMENTIEL – VIE ASSOCIATIVE	Gaël DUFOURNEAU
	Stéphanie LUBRANO
	Christine BAUDRU
	Aymeric BROUSSAUD
	Gwénola BERNARDAUD
	Loïc GAYOT

➤ La présente délibération sera transmise à la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 087-218702900-20260505-DELIB_2026_22-DE

➤ La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

VOTE ☞ **POUR** : 15
☞ **CONTRE** : -
☞ **ABSTENTION** : -

La Secrétaire,

Marie-Pierre BARATAUD.



Certifié conforme,

Fait à Les Cars et délibéré en séance du 27 avril 2026

La Maire,

Florence BELAIR.

